
Envoyé en préfecture le 12/03/2024 Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 1 2 MARS 2024 ID : 076-217602556-20240305-2024067DEC-CC

24 5 LOW

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/067/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec la ville de Criel-sur-Mer
 Place du Général de Gaulle 76910 Criel-sur-Mer pour une représentation du spectacle « Et si je n'avais jamais rencontré Jacques Higelin » donnée par compagnie Coup de Poker qui se tiendra le jeudi 28 mars 2024 à 20h00 à l'AbriBus de Criel-sur-Mer.

DECIDE:

Article 1^{et} – Une convention de partenariat est signée avec la ville de Criel-sur-Mer - Place du Général de Gaulle - 76910 Criel-sur-Mer – pour une représentation du spectacle « *Et si je n'avais jamais rencontré Jacques Higelin »* donnée par compagnie Coup de Poker qui se tiendra le jeudi 28 mars 2024 à 20h00 à l'AbriBus de Criel-sur-Mer.

Article 2 – Le budget prévisionnel est estimé à 3 263 € HT.

Ces montants comprennent les frais suivants :

- Le coût de la cession
- La prestation technique pour le son et la lumière du spectacle/ SSIAP.
- Le transport aller/retour + transferts.
- La restauration et le catering.
- L'hébergement.
- Les droits d'auteur.
- Le personnel mis à disposition par les deux villes.

Article 3 – Chaque partie prendra en charge 50 % des dépenses totales. Les factures correspondant à 50% des dépenses totales seront présentées par les deux villes, déduction faite des recettes de billetterie. Le paiement s'effectuera par mandat administratif, selon le délai légal en vigueur à compter de la date de réception de la facture qui sera transmise aux deux villes respectives, à l'issue de la représentation.

<u>Article 4</u> — Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 5 mars deux-mille-vingt-quatre

Michel BARBIER Le Maire de la Ville d'EU,

Mairie d'EU Tél : 02.35.86.44.00 Mail : news@ville-eu.fr

